

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

L'Église du Gabon heureuse d'avoir communié avec le cardinal Pietro Parolin

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

RASSSEMBLÉS par milliers dans l'enceinte de la cathédrale Notre-Dame de l'Assomption à Sainte Marie, en cette fin d'après-midi de ce 20 décembre 2022, les fidèles catholiques ont exprimé leur joie et enthousiasme à communier avec le cardinal Pietro Parolin.

Au cours de l'homélie qu'il présidait, en présence des membres du clergé, de la Nonciature apostolique, ainsi que de nombreuses autres personnalités gabonaises dont la Première ministre, Rose-Christiane Ossouka Raponda et les membres du gouvernement, le secrétaire d'État du Vatican s'est réjoui du niveau de l'évangélisation au Gabon, amorcé il y a déjà plus de 175 ans. À ses yeux, notre pays est une fierté dans

la propagation de l'Évangile en l'Afrique. À l'image de la Vierge Marie, le peuple gabonais adhère à l'œuvre du Très Haut et se laisse guider par lui.

Raison pour laquelle l'hôte du Gabon a invité les uns et les autres à se tenir loin des maux tels que la corruption, l'abus de pouvoir et les trafics de tout genre. Car, a-t-il indiqué, l'Église ne cherche pas de privilèges, mais plutôt un espace pour exercer librement, en accord avec l'État. Et ce, dans un respect mutuel total. La foi et la confiance en Dieu se doivent d'être les seules attitudes à adopter, quelles que soient les persécutions ou les difficultés. En son temps, le pape Jean-Paul II, de passage au Gabon, le 17 février 1982, avait dit: "Ne crains jamais, Aie confiance. Église du Gabon, lève-toi et marche!".

Comme il est écrit dans le Psaume 23: "C'est à l'Éternel

qu'appartient la terre avec tout ce qu'elle contient, le monde avec tous ceux qui l'habitent, car il l'a fondée sur les mers et affermie sur les fleuves".

Ravi de cette communion, l'archevêque de Libreville, Mgr Jean-Patrick Iba-Ba a procédé à la remise de présents au cardinal Pietro Parolin et à son assistant. Des présents confectionnés à partir de nos ressources forestières et remplis de symboles.



Photo: Jocelyn Abila

L'archevêque de Libreville, Mgr Jean Patrick Iba-ba, vient de remettre un présent au secrétaire d'Etat du Vatican, le cardinal Pietro Parolin.

Formation sanitaire : l'organisation en 2023 d'un concours national

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

LE ministre de la Santé et des Affaires sociales, Guy-Patrick Obiang Ndong, et sa collègue déléguée Justine Lembimbi-Mihindou ont présidé lundi dernier, à l'Institut national de formation d'actions sanitaire et sociale (INFASS), une réunion avec les responsables des établissements privés du secteur santé.

À cette occasion, le membre du gouvernement a annoncé l'organisation, dès l'année 2023, du premier concours national paramédical. Il s'agira, à travers cet examen national, de relever la qualité et le niveau de formation dispensée dans notre pays. Lors de cette rencontre, le membre du gouvernement gabonais a indiqué que " la formation nécessite des



Photo: HNM

Les responsables des établissements privés du secteur santé attentifs aux explications de la tutelle.

préalables, surtout pour un domaine sensible comme celui de la Santé. Le président de la République a instruit le gouvernement de mettre de l'ordre dans le domaine de la formation paramédicale. À partir de 2023, un examen national sera organisé en République gabonaise. Les établissements non conformes

seront simplement fermés". Alors que cet examen sera supervisé par l'INFASS, la directrice générale de cet établissement, Caroline Mimbouy Nguema, a ajouté que " nous allons revoir ensemble les curricula, car le but est de s'arrimer aux normes nationales. Pour cela, chaque établissement paiera une contribution."

Le clin d'œil de *lybek*



Noël et Jour de l'An : dimanches 25 décembre et 1er janvier 2023 fériés, chômés et payés

Le ministre de l'Emploi, de la Fonction publique et du Travail porte à la connaissance des employeurs et travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n° 00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998, réglementant le régime des jours fériés en République gabonaise et modifié en son article 2 par le décret N° 000484/PR/MTE du 26 mai 2004, les journées du dimanche 25 décembre 2022 et dimanche 1er janvier 2023, marquant respectivement la "Fête de Noël" et le "Nouvel An" sont déclarées fériées, chômées et payées sur toute l'étendue du territoire national.